



Déclaration de la CGT
à la 1^{ère} réunion de négociation fixant
« un calendrier ainsi qu'une méthode de travail
permettant d'aboutir à la signature d'un accord
collectif se substituant à la CCCPA (et annexes) et à
l'avenant audiovisuel de la CCNTJ »

Nous sommes convoqué-e-s aujourd'hui pour une réunion de négociation sur un calendrier et une méthode de travail qui s'inscrivent pour la direction dans le cadre de la mise en cause des conventions collectives.

Une mise en cause que la CGT conteste depuis l'annonce de la dissolution de l'AESPA qui donne la possibilité, pour les employeurs, de mettre en cause, et non de dénoncer, la CCCPA notamment à RFI, Radio France et l'INA.

Malgré la loi sur l'audiovisuel du 5 mars 2009, les employeurs des télévisions publiques pouvaient très bien adhérer à nouveau à l'AESPA et maintenir la convention collective de l'audiovisuel public, quitte à la réviser afin de l'étendre à l'ensemble des personnels des télévisions publiques. Il aurait juste fallu qu'ils en aient la volonté...

Les employeurs de RFI, Radio France et l'INA auraient pu également maintenir l'AESPA, ou créer une autre association garante de la convention collective et ses avenants, quitte à y introduire les nouveaux métiers, comme cela a déjà été fait par le passé..

S'ils ont agi ainsi, c'est uniquement pour contourner l'obligation faite aux employeurs de respecter les délais de dénonciation inscrits dans la convention collective.

Tout ceci n'est donc qu'une manipulation qui spolie les salarié-e-s de leur couverture conventionnelle et de leur droit à disposer de 3 ans de négociation et 6 mois de préavis. C'est-à-dire de 4 ans de plus d'application de l'actuelle convention !

Une manipulation qui ne laisse donc plus que 12 mois de vie aux conventions.

La CGT de Radio France tient à dénoncer ces manœuvres iniques et à réaffirmer son intention d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre les droits des personnels.

Paris, le 24 juin 09